

Réf. : CB/DF/TB/NS/SD A-2024-PM-185
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 06.12.59.17.87 – 06.80.16.67.43
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date : 28/08/2024

ARRÊTÉ N° A-2024-PM-185
ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

TRIATHLON DE L'OMOIS
Dimanche 1^{er} septembre 2024

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté municipal en date du 26 janvier 2018 réglementant le stationnement de la zone bleue,

Considérant que le Triathlon Club de L'Omois représenté par Monsieur COUVREUR Laurent, son Président, organise un triathlon (natation, cyclisme, course à pied) le dimanche 1^{er} septembre 2024,
Considérant la tenue du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat »,
Considérant qu'il y a lieu, pour assurer le bon déroulement de l'épreuve sportive, de réglementer le stationnement et la circulation dans certaines rues de la Ville,

ARRÊTE

Article 1 : CIRCULATION INTERDITE

Le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 10h à 19h, la circulation de tout véhicule sera interdite :

- Avenue Jules Lefebvre, dans sa section comprise entre l'avenue Pierre et Marie Curie et l'avenue de Soissons.

Article 2 : DEVIATIONS

Pendant ces interdictions, une déviation sera mise en place par les services techniques.

Article 3 : Les services de Police et de Gendarmerie auront le droit d'interdire, de dévier, momentanément, la circulation sur les points qu'ils jugeront utiles, pour le bon ordre et la sécurité publique.

Article 4 : Les services techniques de la Ville seront chargés de la mise en place des barrières et des panneaux de signalisation.

Article 5 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Tribunal Administratif
14 rue Lemer cier – 80011 Amiens Cedex 1



CHATEAU-THIERRY.FR



VILLE CHATEAU-THIERRY



CONTACT
@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR



03 23 84 86 86

Mairie de Château-Thierry

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 20198 – 02405 – Château-Thierry Cedex
Tél. : 03 23 84 86 86

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Police Nationale de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Directeur de la R.T.A,
- Monsieur le Directeur de Fablio-Keolis,
- La Poste,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- Le Service des Sports,
- Le Service de la Police Municipale,
- Monsieur COUVREUR Laurent, Président du Triathlon Club de l'Omois,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,



L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité
publique et à l'administration générale,

Chantal Bonneau
Chantal BONNEAU

Notification le *28/08/2024*

Publication le *28/08/2024*



CHATEAU-THIERRY.FR



VILLE CHATEAU-THIERRY



CONTACT
@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR



03 23 84 86 86

Mairie de Château-Thierry

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 20198 - 02405 - Château-Thierry Cedex
Tél. : 03 23 84 86 86